



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° DEL047-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. PICCA, C. POLENTINI,
C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

Mme Christiane EGEA (Pouvoir à C. PICCA en date du 17/06/13)
M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport : service public de l'eau : rapport sur le
prix et la qualité du service.**

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est visé dans l'article dans
L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service
public de l'eau potable. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la
clôture de l'exercice concerné.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport sur le prix et la
qualité du service.

Conclusions : Le conseil municipal prend acte du rapport à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI